



LOURMEL

Agir ensemble pour mieux vous protéger

**PRÉVOYANCE
COLLECTIVE ROUTAGE**



**La Prévoyance collective
étiquetée 100% qualité et
conforme à vos obligations !**



LOURMEL et le SNCD, 2 acteurs engagés à vos côtés !

Soucieux de vous apporter la réponse Prévoyance la plus juste et la plus appropriée pour vous permettre de répondre à vos obligations réglementaire, Lourmel et le SNCD (Syndicat National de la Communication Directe) ont uni leur expertise et leur savoir-faire.

Ainsi, nous vous apportons un accompagnement et une protection de qualité répondant à vos besoins légaux, humains et sociaux.

Plus que jamais, nous unissons nos compétences et nous offrons à votre branche d'activité une protection sur mesure !

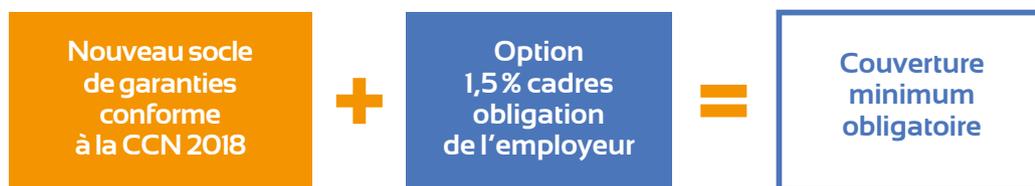
Depuis la création et la mise en place de l'offre prévoyance Lourmel, **ils sont déjà nombreux à nous faire confiance. À votre tour, rejoignez-nous !**

Une Prévoyance collective à la hauteur de vos obligations.

Un accord de branche interprofessionnel a été signé le 23 novembre 2017 par les partenaires sociaux (employeurs et salariés). Cet accord détermine qu'en tant qu'employeur, **vous devez prévoir pour tous vos salariés une couverture Prévoyance avec un niveau de garanties minimum obligatoire.**

En plus de répondre à ces obligations légales, notre contrat Prévoyance vous propose **une protection personnalisable avec des options possibles en Invalidité, Incapacité de travail et Décès.** L'opportunité pour vous, d'ajuster la protection offerte à vos salariés en fonction de votre politique sociale et de votre budget.

Le PACK Prévoyance Convention collective des entreprises de logistique de communication écrite directe, pour répondre aux exigences légales (IDCC1611) :



GARANTIES	GARANTIES SOCLE CCN 2018 (rentes SS et mensualisation comprises)	
INCAPACITÉ TEMPORAIRE	80% du salaire net TA/TB Franchise : 60 jours (3 jours en cas d'hospitalisation)	
INCAPACITÉ PERMANENTE Taux ≥ 33%	33% ≤ IPT < 66% : 70% du salaire net TA/TB IPT ≥ 66% : 80% du salaire net TA/TB	
INVALIDITÉ 1 ^{ère} catégorie	70% du salaire net TA/TB	
INVALIDITÉ 2 ^{ème} catégorie	80% du salaire net TA/TB	
INVALIDITÉ 3 ^{ème} catégorie	91% du salaire net TA/TB	
DÉCÈS	Capital : 4 mois de salaire brut TA/TB	
Option 1,5% cadres obligation de l'employeur	Choix 1	255% TA
	Choix 2	145% TA célibataires, veufs, divorcés ; 185% TA pour les salariés mariés ou pacsés + 45% TA par enfant à charge.

Aux obligations CCN 2018, s'ajoute l'obligation pour l'employeur de verser une cotisation au moins égale à 1,50 % du salaire brut limité à la tranche A (3 311€ en 2018), pour financer un régime de prévoyance complémentaire et en priorité sur une garantie décès.

Article 7 de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 agréée par arrêté ministériel du 31 mars 1947.

À SAVOIR !

Votre participation employeur s'élève à :

 **60%**
en Incapacité

 **60%**
en Invalidité

NOUVEAU
 **100%**
en Décès

Des garanties optionnelles.

Notre contrat de Prévoyance collective vous donne également **la possibilité de renforcer les garanties de vos salariés grâce à la mise en place d'options Incapacité de travail, Invalidité et Décès**. Libres de souscription et indépendantes les unes des autres, elles vous permettent de maintenir ou d'améliorer les garanties selon vos besoins et attentes.

8 garanties optionnelles Prévoyance pour plus de modularité



Vos 3 options Garantie Incapacité de travail

(maladie, maladie professionnelle, maternité, adoption, congé de paternité, accident du travail ou de trajet, accident de la vie privée)

Garanties socle CCN 2018 (rentes SS et mensualisation comprises)	
INCAPACITÉ TEMPORAIRE	<ul style="list-style-type: none">• 80% du salaire net TA/TB• Franchise : 60 jours

OPTION 1	OPTION 2	Option mensualisation (protection employeur)
85% du salaire net TA/TB avec franchise 60 jours **	93% du salaire net TA/TB avec franchise 60 jours ** = maintien niveau de garanties 2017	<p><i>Loi de modernisation du marché du travail du 25 Juin 2008 : évolution de la loi de mensualisation du 19 janvier 1978</i></p> <p>L'employeur doit maintenir le revenu des salariés en arrêt de travail durant une période liée à l'ancienneté de chaque salarié. Les conditions de ce maintien de salaire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- le salarié doit avoir une ancienneté d'au moins 1 an- une franchise de 7 jours* s'applique <p>Ce maintien de salaire de la part de l'employeur vient compléter les indemnités journalières versées par la Sécurité sociale.</p>

*Seulement 1 jour de franchise en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

**Seulement 3 jours en cas d'hospitalisation

Construire avec vous une protection sociale efficace !

► Vos 2 options Garantie Invalidité

Garanties socle CCN 2018 (rentes SS et mensualisation comprises)	
INVALIDITÉ 1 ^{ère} catégorie IPT	• 70% du salaire net TA/TB
INVALIDITÉ 2 ^{ème} catégorie	• 80% du salaire net TA/TB
INVALIDITÉ 3 ^{ème} catégorie	• 91% du salaire net TA/TB
INCAPACITÉ PERMANENTE	• $33\% \leq \text{IPT} < 66\%$: 70% du salaire net TA/TB • $\text{IPT} \geq 66\%$: 80% du salaire net TA/TB

OPTION 1

=
maintien niveau
de garanties 2017

- Invalidité 1: 70% du salaire net TA/TB
- Invalidité 2: 87% du salaire net TA/TB
- Invalidité 3: 91% du salaire net TA/TB

OPTION 2

- Invalidité 1: 85% du salaire net TA/TB
- Invalidité 2: 85% du salaire net TA/TB
- Invalidité 3: 91% du salaire net TA/TB

► Vos 3 options Décès

Garanties Convention Collective Nationale	
CAPITAL DÉCÈS	• 4 mois de salaire brut TA/TB

OPTION 1

Extension
à la Tranche B
1,5% cadres

OPTION 2

12 mois de salaire brut
(100% TA/TB) capital
doublé en cas de
décès par accident

OPTION 3

24 mois de salaire brut
(200% TA/TB) capital
doublé en cas de décès
par accident

Une protection clé en main en 3 étapes !

Étape 1 : Adhérez au contrat Prévoyance de Lourmel

1. Prenez connaissance des Conditions Générales et complétez la demande d'adhésion.

- Identifiez votre entreprise.
- Choisissez vos garanties :
 - **Le socle conventionnel + protection employeur** (1.5% cadres TA + choix du capital décès - dépendant ou indépendant de la composition familiale) : ces garanties répondent au minimum obligatoire prédéfini par l'avenant n°4 du 23 Novembre 2017.
 - **Régime Optionnel** : le contrat Lourmel vous donne la possibilité d'augmenter votre niveau de garanties en plus du conventionnel, ou de maintenir le niveau de garanties dont vous disposiez auparavant.
- Dater et signez la demande d'adhésion.

2. Renseignez, signez les fiches (liste salariés, arrêts maladie en cours et portabilité en cours) et retournez l'ensemble des documents à :

Lourmel
Service Développement
108 rue de Lourmel
75718 Paris cedex 15



contact-entreprises@lourmel.asso.fr

Étape 2 : Vous recevez les documents relatifs à votre adhésion

1. À réception de la demande d'adhésion par l'équipe commerciale Lourmel :

- Si choix d'options : modèle de DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur), sur demande.
- Déclaration d'Arrêt de Travail.
- Notice d'information.
- Bulletin de Désignation Capital Décès.

2. Lors de la saisie de la demande d'adhésion par le service de gestion Lourmel :

- Certificat d'adhésion.
- Fiche paramétrage DSN.

Étape 3 : Formalisez la mise en place de votre offre Prévoyance

1. Rédigez votre DUE à partir du modèle (sauf si accord d'entreprise ou référendum).

2. Informez vos salariés :

Remettez à chacun d'entre eux, contre signature :

- une copie de la DUE
- une notice d'information
- un bulletin de Désignation Capital Décès

3. Vos salariés nous renvoient leur bulletin désignation capital décès (par courrier uniquement).

Un expert à vos côtés !

Acteur incontournable de la Protection Sociale des entreprises des industries graphiques, Lourmel s'est forgé **une expertise au service de ses adhérents en Prévoyance, Santé, Action sociale et Retraite.**

Que vous soyez chef d'entreprise ou salarié d'une entreprise de logistique de communication écrite directe, **cette offre Prévoyance a été conçue pour vous permettre de répondre à vos besoins spécifiques et à l'accord prévoyance du 23 novembre 2017 de votre branche professionnelle.**

Faisons connaissance !

Notre expertise pour vous entreprise de routage



- Une complémentaire santé au prix juste
- Des garanties complètes et modulables
- Une couverture collective ou individuelle
- Aucun questionnaire médical.



- Une protection face aux risques majeurs de la vie
- Des garanties conventionnelles et supplémentaires.
- Des conseils pour vous aider à remplir vos obligations en matière de protection sociale.
- Des diagnostics personnalisés.



- Le soutien des personnes en difficulté à chaque étape de leur vie
- La mise en œuvre d'actions concrètes et de financements.
- Un service d'écoute, de conseil et d'orientation dans les démarches.

▶ Lourmel en chiffres clés



55 000
salariés
protégés



6 000
entreprises
adhérentes



126 000
particuliers
assurés

► Valorisez votre politique sociale !

L'Action & soutien de LOURMEL se mobilise depuis toujours, pour accompagner les salariés, les retraités et les entreprises des industries graphiques afin de répondre aux situations de vulnérabilité sociale au travers des engagements concrets.

Découvrez nos services «+»



Aide aux aidants



Service ÉCO :
Écoute, conseil
et orientation dans
les démarches.



**Actions
de prévention
santé**



**Aide aux
apprentis**



Mettez en place des **solutions concrètes pour aider vos salariés en difficulté** : soutien aux aidants, aides financières exceptionnelles, mesures pour les salariés en longue maladie... Elles sont toutes entièrement financées par l'Action & soutien.

Nous sommes à votre écoute. Contactez-nous au :

action-soutien@lourmel.asso.fr ou **01 40 60 20 60**



N'hésitez pas à nous contacter !

www.lourmel.com

Par e-mail : **contact-entreprises@lourmel.asso.fr**

Par téléphone : **0 809 10 28 08** Service gratuit
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Par courrier : **Lourmel**
Service Développement
108 rue de Lourmel
75718 Paris Cedex 15